



COMMUNE DE CHAMBOST-LONGESSAIGNE
PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance de Conseil Municipal du 14 septembre 2023 à 20h30,
en session ordinaire

Date de convocation du Conseil : 7 septembre 2023

Nombre de conseillers :
en exercice : 13
présents : 11
votants : 13

Présidente : Mme Marie-Luce ARNOUX
Secrétaire de séance : Mme Séverine BLAIN

Présents : Mme ARNOUX, Maire
M. SOULARD, Mme RABILLON, Mme BOURBON-CHAPUIS, Adjoint
M. CHARBONNIER, Mme BLAIN, Mme JOUBERT, Mme CHAMBOST,
M. VINCENT, M. PENIN, M. ASSAM Conseillers

Excusés : M. CHEVALIER, M. BONNET

Absents : -

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023
- Finance :
 - Décision modificative budgétaire
 - Convention fourrière animale
- Communauté de Communes des Monts du Lyonnais :
 - Convention « service d’instruction des autorisations des droits des sols »
- Mise à jour de l’adressage des voies de la commune
- Compte rendu des délégations du Maire
- Comptes rendus de commissions
- Questions diverses
- Compte rendu des délégations du Maire
- Comptes rendus de commissions
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h30.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 14 septembre 2023, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- M. CHEVALIER Yannick donne pouvoir à M. SOULARD Richard
- M. BONNET René donne pouvoir à Mme ARNOUX Marie-Luce

DESIGNE Mme Séverine BLAIN comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l’appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

ADOPTE à l’unanimité, le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023.

DELIBERATION N°01 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2023

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 06/04/23-01 du conseil municipal en date du 6 avril 2023 approuvant le Budget Primitif,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Décide de procéder à une modification budgétaire sur le budget communal principal de l'exercice 2023

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

compte	modification
6227- Frais d'acte et de contentieux	+ 1 200,00
6411 – Personnel Titulaire	+ 5 000,00
6336 - Cotisations CNFPT	+ 100,00
6451 – Cotisations URSSAF	+ 600,00
6453 – Cotisations aux caisses de retraite	+ 1700,00
615221- Bâtiments publics	-15 650,00
023- Virement section d'investissement	+7 050,00
	0

RECETTES

compte	modification
	0

INVESTISSEMENT

DEPENSES

compte	modification
2135-505	+ 1 800,00
2151-503	+ 2 400,00
2184-504	+ 750,00
2188-506	+ 500,00
21318-506	1 600,00
	+ 7 050,00

RECETTES

compte	modification
021 – Virement section de fonctionnement	+ 7 050,00
	+ 7 050,00

DELIBERATION N°02 – CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE 2024

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Madame le Maire rappelle que la commune dispose d'une convention fourrière animale conclue depuis de nombreuses années avec la SPA. La convention 2022-2023 prend fin au 31 décembre 2023.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention fourrière animale avec le Domaine des Muriers de St Etienne le Molard pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31/12/2025.

Un montant annuel forfaitaire de 0.46€ par habitant est fixé soit une participation de 435.62 € de la Commune en 2024.

Les frais complémentaires payés par le propriétaire, si ce dernier est retrouvé sont :

- Frais de dossiers et de recherches de propriétaire : 15€
- Frais de garde par jour : 15 €

Les frais de dossier et de recherche de propriétaire seront supportés par la commune si le propriétaire n'est pas identifié.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Décide de conclure une convention de fourrière animale avec le Domaine des Muriers de St Etienne le Molard, à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée de 2 ans,
- Approuve la participation à payer par la commune d'un montant de 0.46 € par habitant,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

DELIBERATION N°03 – PRESTATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DES SOLS

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) dispose d'un service Urbanisme. Dans la continuité de ce qui été proposé dès 2015 par le Syndicat Intercommunautaire des Monts du Lyonnais (SIMOLY), ce service apporte une aide aux Communes en matière d'application du droit des sols (ADS). Il a été constitué à l'échelle la plus adaptée à la technicité demandée pour cette prestation, l'échelle communautaire.

Le service Urbanisme de la CCMDL est prestataire pour la Commune pour des missions d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme que l'on choisit de lui transmettre.

Madame le Maire explique qu'un contrat de prestation de services, précisant les modalités de mise en œuvre de la prestation et de participation financière de la Commune, a déjà été signé et est arrivé à échéance au 31 décembre 2022. Il convient ainsi d'en établir un nouveau, d'autant que des évolutions ont eu lieu, la dernière en date concernant l'obligation de mettre en place une téléprocédure permettant la dématérialisation de demandes d'autorisations d'urbanisme (application, au 1^{er} janvier 2022, de la loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique, loi ELAN).

Le projet de contrat est présenté en séance.

Le nouveau contrat prend effet de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Madame le Maire invite le Comité Municipal à délibérer sur ce sujet et à approuver le nouveau contrat de prestation de service liant la CCMDL et la Commune.

Oùï l'exposé de Madame le Maire

Vu le projet de convention de prestation de service relative à l'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, **le Conseil Municipal**

- Approuve les termes du contrat de prestation de service
- Autorise Madame le Maire à le signer ainsi que tous les avenants éventuels

- Dit que les crédits nécessaires à la participation de la Commune à cette prestation de service sont et seront inscrits aux budgets 2023 et suivants
- Charge Madame le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

DELIBERATION N°04 – DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DES RUES DE CHAMBOST-LONGESSAIGNE – MISE A JOUR

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.28 et R.2512.6

Vu le Code de la route et notamment L.411-6,

Vu la délibération n°11/01/18-01 du 11 janvier 2018 portant validation de la nouvelle dénomination et numérotation des rues de Chambost-Longessaigne,

Considérant la nécessité de procéder à une rectification de la dénomination d'une voie suite à une mauvaise orthographe (chemin des Alouettes) ;

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le principe général de dénomination et numérotation des voies communales, des chemins ruraux des places publiques et des parkings,
- Valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales (dont la nouvelle liste est annexée à la présente délibération),
- Précise que cette délibération annule et remplace la délibération n°11/01/18-01.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT

Le syndicat EPARI vend son réseau câblé et sera dissous en fin d'année 2023, ce qui amène à une rupture du contrat de gratuité pour l'accès à internet passé avec les collectivités locales. Un travail de recherche d'un nouveau fournisseur est en cours.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT

Sans objet

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

• Commission « Bâtiment » :

- Réhabilitation d'un bâtiment à usage commercial : Mme le maire rappelle qu'une subvention d'un montant de 201 875€ a été accordée par l'Etat. Parallèlement un dossier a été déposé au Département et à la Région, il est demandé une étude de faisabilité.
- De nombreux travaux ont été réalisés à l'école pendant les vacances scolaires (changement de fenêtres, création de casiers, d'étagères...). Ils donnent satisfaction à l'équipe enseignante et au personnel communal.

• Commission Communication :

- Bulletin : Mme Bourbon-Chapuis précise les échéances pour la réalisation du bulletin de l'automne. Des relances ont été nécessaires auprès des associations.
- Site internet : La collecte d'informations auprès des artistes et acteurs économiques est en cours de finalisation.

- **Commission Vie scolaire :**
 - Laurence DUPIN et Solange CHAZOT ont pris leur poste à la cantine le lundi 4 septembre. La gestion des inscriptions à partir du logiciel acquis par la commune est globalement positive. Le secrétariat s'est mobilisé pour le travail de saisie et l'organisation des inscriptions. Et, Françoise BOURBON-CHAPUIS a accompagné le personnel dans cette appropriation. Anthony CHARBONNIER a traité la question du matériel informatique. Des réunions seront organisées régulièrement afin de faire un point régulier sur le fonctionnement. La première aura lieu le 11 octobre à 11h00.
 - Invitation AG du Sou des écoles le 21/09 à 20h : Il est décidé que Marie-Luce Arnoux représentera la municipalité.
- **Commission Personnel :** Adrien MICHEL a pris son poste ce lundi 11 septembre.
- **Commission Vie culturelle :** La balade guidée « Raconte-moi Chambost » est prête. Un grand nombre de bénévoles sont mobilisés.
- **Commission Cadre de vie :**
 - Les travaux de mobilité douce ont été effectués avec quelques adaptations de dernière minute : prolongement de la piste cyclable et de la zone 30 jusqu'à la sortie d'agglomération sur la D27.
 - La manifestation « La Nuit Est Belle » devrait se dérouler dans de bonnes conditions. Le SYDER s'est engagé à programmer l'absence d'éclairage public le vendredi 22 septembre. L'antenne locale de la Ligue de Protection des Oiseaux, le groupe d'astronomie de ChamboOst et les bénévoles de la bibliothèque seront présents pour apporter leurs concours à l'animation.
- **Commission Vie associative :**
 - Il est dressé un bilan positif du forum des associations ; les horaires et la nouvelle disposition des stands semblent convenir.
 - Le chantier du stade a été réceptionné comme prévu le 29 août avec de petites réserves. M. Soulard rappelle que le chantier s'est très bien déroulé. L'inauguration de cet équipement est à prévoir avec le club.
 - M Soulard informe l'assemblée de la tenue d'une réunion en mairie, le 22 juillet dernier, à laquelle participaient les membres actifs de l'association des Anciens Combattants, le nouveau porte-drapeau, Monsieur Jean-Baptiste Raimond, le Président de l'UMAC du Rhône, Monsieur Roger Degueudre et Monsieur Richard Soulard, 1^{er} adjoint. Dans l'impossibilité de continuer à gérer cette association, Messieurs les Anciens Combattants ont sollicité l'UMAC Rhône afin d'être orientés sur les démarches à mener. Il a donc été décidé que les Anciens Combattants de la commune seraient désormais associés et feraient partie de l'UMAC du Rhône, à Lyon. Les archives et autres biens de l'association seront conservés en mairie. Et, bien entendu, la municipalité s'est engagée à se préoccuper de l'organisation de toutes les commémorations et autres manifestations du Souvenir.
Tous les membres honoraires de l'association ont été remerciés pour leur participation à la vie de cette association.

QUESTIONS DIVERSES

- **Assainissement :** Mme le Maire fait un compte rendu de la réunion où ont été présentés les travaux de la phase 2 du schéma d'assainissement. Une campagne de mesure a été menée. La station reçoit un débit 83 m³/jour, 46% de ce débit proviennent des eaux claires et eaux de pluie. Ce résultat est cohérent en raison d'un réseau unitaire important. Les mesures hydrauliques et organiques sont adéquation avec la capacité de la station.


Elle est néanmoins vétuste et a impact sur le milieu naturel. Les déversoirs d'orage du Thivollet et ceux d'entrée en station ne sont pas correctement dimensionnés.

- **Commission Solidarités Actives de la CCMDL** a sollicité le conseil municipal pour l'organisation d'Octobre Rose. Les membres du conseil proposent de porter une touche de rose lors du prochain conseil. Il est également suggéré de solliciter le groupe « décoration » de ChamboOst afin qu'il soit fabriqué quelques éléments dans le thème.
- **Remerciements** : Mme le maire donne lecture de la lettre de remerciement de l'Association des Handicapés des Monts du Lyonnais pour la subvention versée.
- **Permanence du Député** : Mme le maire informe l'assemblée de la tenue d'une permanence pour la population du Député, M. Thomas GASSILLOUD le jeudi 12 octobre de 14h à 17h en mairie.
- **Antenne téléphonique** : Mme le maire rappelle que SNEF Télécom est à la recherche d'un lieu pour implanter une antenne sur la commune dans le cadre du programme national New Deal selon l'arrêté gouvernemental. Cet été, les propriétaires de la parcelle AP 156 ont informé la municipalité qu'ils avaient été sollicités par la société de téléphonie qui souhaitait effectuer une étude de faisabilité sur leur propriété. Comme pour les projets précédents, la municipalité a alors décidé de faire intervenir un géobiologue afin qu'il apprécie l'impact d'une telle installation et a invité le collectif « Antenne relai Chambost » à ce rendez-vous. Selon le géobiologue, ce lieu serait compatible avec l'installation d'une antenne. Il n'y a pas de réseaux en sous-sol qui pourraient être altérés et qui impacteraient l'environnement. Mme le maire précise que la société, quant à elle, n'a toujours rien fait savoir auprès de la mairie.

- **Prochaine date de conseil municipal : le jeudi 5 octobre à 20h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le secrétaire,


Séverine Blain

Affichage effectué le : 06/10/2023

Le Maire

Marie-Luce ARNOUX

